

N°2020-14

L'an deux mil vingt, le onze avril, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 04 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 29**

**Présents** : Luc MONNET, Maire, Joëlle DUPRIEZ, Christian LEMAIRE, Marie-Françoise TAHON, Fabien DELPORTE, Angélique DEKOKER, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Olivia SALLÉ, Cyprien DUBUS, Catherine MORTREUX, Jean MOUILLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Pierre DEHOVE, Marie-Astrid DELANNOY, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Dominique SKRZYPCZAK, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Fabrice BALENT, Daniela MORONVAL, Yannick LIÉVIN, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE

**Absents ayant donné procuration :**

**Absents :**

**Secrétaire :** Arthur WAGNON

**OBJET : Fixation du nombre de membres et élection des représentants du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale.**

Vu l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles qui détermine les modalités de désignation des membres des Centres communaux d'action sociale,

**Article 1 :** Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide que les membres élus, représentant le collège des élus est composé de 8 membres et que, par conséquent, le collège des membres nommés est composé de 8 personnes.

**Article 2 :** Outre, Monsieur Luc MONNET, Maire, président de droit, les membres du collège représentant les conseillers municipaux suivants sont élus au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel :

- Marie-Françoise TAHON (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Joëlle DUPRIEZ (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Catherine MORTREUX (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Sandrine BROCARD (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Katia TYTGAT (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Arthur WAGNON (liste Templeuve-en-Pévèle, Notre Passion Commune)
- Véronique ROTTELEUR (liste Ensemble, Réinventons Templeuve)
- Annie BAGGIO (liste Ensemble, Réinventons Templeuve)

**Article 3 :** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet.

Envoyé en préfecture le 16/06/2020

Reçu en préfecture le 18/06/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 059-215905860-20200611-2020\_14-DE

La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

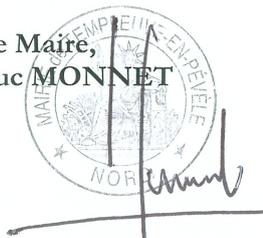
Le Conseil municipal, oui cet exposé, adopte la délibération à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Fait à TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE, les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,**

**Luc MONNET**

The image shows the official seal of the Municipality of Templeuve-en-Pévèle, Nord. The seal is circular and contains the text 'MAIRIE TEMPLEUVE-EN-PÉVÈLE' around the top and 'NORD' at the bottom. In the center, there is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the seal, and a horizontal line is drawn below it.